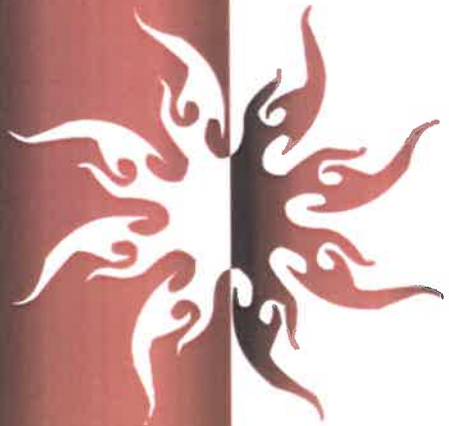




PROJET PEDAGOGIQUE

VILLE DE CARCANS

Service Enfance Jeunesse – *Structure Jeunesse « Ado'Minos »*



Mairie de Carcans - *Service Enfance-Jeunesse*

2022/2023

Sommaire

LA STRUCTURE ADO'MINOS	2
Présentation.....	2
Données administratives.....	2
LE PROJET	3
Les intentions éducatives.....	3
Rappel du projet éducatif.....	6
LA STRUCTURE	7
La situation géographique.....	7
Le fonctionnement / aménagement des espaces.....	7
LA JOURNEE TYPE	8
En temps périscolaire.....	8
En temps extrascolaire.....	8
L'ACCUEIL DES JEUNES	9
L'accueil des enfants en situation de handicap.....	10
Les règles de vie.....	10
LES ACTIVITES	11
Les atouts de la commune.....	11
Les différents types d'activités.....	12
L'EQUIPE D'ENCADREMENT	13
Fonctionnement actuel.....	13
Temps de préparation.....	13
Communication.....	13
L'EVALUATION DU PROJET	14
Une évaluation quantitative.....	14
Une évaluation qualitative.....	14

1. La structure « Ado'Minos »

1.1 Présentation

Ouverte depuis 2009, la structure Jeunesse Ado'Minos est un lieu d'accueil, d'écoute, d'échange, de mise en place de projets et d'activités culturelles, sociales, sportives et éducatives. Elle accompagne et encadre également les jeunes âgés de 11 à 17 ans dans leurs démarches multiples et dans la réalisation de leurs projets.

1.2 Données administratives

Horaires :

- En temps Péri-scolaire : mercredi de 13h30 à 18h30 et vendredi de 17h00 à 18h30 - (*période scolaire*)
- En temps Extrascolaire :
 - Samedis (pendant la période scolaire) de 13h30 à 18h30
 - Vacances scolaires (sauf Noël) : du lundi au vendredi avec des horaires variables selon le programme d'animation
 - Séjours

Lieu :

1 route du Stade, 33121 CARCANS / Organisateur :
Mairie de Carcans

Capacité d'accueil :

- En temps Péri-scolaire : 28 jeunes
- En temps Extrascolaire : 12 à 24 jeunes

Modalités d'inscription et tarifaires :

- Étape 1 : Avoir un dossier « structures Enfance Jeunesse » enregistré en Mairie
- Étape 2 : Disposer d'un compte « Portail Famille »
- Étape 3 : Demander l'inscription à l'activité par le « Portail Famille », validation par la Mairie
- Étape 4 : Réserver par le « Portail Famille »
- Tarification calculée selon le Quotient Familial (QF) de la famille

2. Le projet

2.1 Les intentions éducatives

1

Pour le développement de l'**Autonomie**

L'Agir au sens large, qu'il s'agisse d'activités accompagnées par l'adulte, de temps sans animateurs ou de vie quotidienne est un support pour gagner en autonomie.

Notre fonctionnement est pensé pour garantir au jeune une liberté d'action importante, limitée avant tout par le cadre de la vie collective et non uniquement par les contraintes des adultes.

Moyens envisagés

Encourager la prise d'initiative du jeune

- Le jeune sera capable de proposer et de choisir les activités qu'il souhaite réaliser et ainsi organiser sa journée
- Le jeune sera capable d'exprimer ses émotions

Participer aux temps de vie quotidienne de la structure

- Le jeune sera capable de respecter les règles simples d'hygiène
- Le jeune sera capable d'identifier et de participer aux différents moments de la journée : activités sur inscription, temps libre...

Développer la responsabilisation et l'implication du jeune

- Le jeune sera capable de ranger le matériel de l'accueil, ses affaires personnelles et sera ponctuel.
- Le jeune sera capable de gérer les petits conflits avec les autres jeunes
- Le jeune sera en mesure de maîtriser son temps d'activité (écrans, sports...)
- Le jeune sera faire preuve de bienveillance auprès des nouveaux venus et de véhiculer les valeurs de la structure

Le jeune aura / fera :

- Accès à du matériel éducatif : ordinateurs, jeux de société, billard...
- Un mur de libre expression, sondage instagram
- Aménagement de la structure jeunesse, (pôle discussion, cuisine...)
- L'existence d'une junior association
- La gestion des temps personnels lors des séjours, soirées ou temps libre à la structure

2. Le projet

2.1 Les intentions éducatives

2

Pour le développement de l'inclusion sociale

Être responsables et promouvoir des actions d'éducation.

Permettre aux familles de trouver leur place et de garder le lien permanent avec la structure jeunesse.

La vie en collectivité est pour l'enfant un facteur d'enrichissement.

Au contact des autres, il construit et intègre les règles nécessaires au bien vivre ensemble évoqué précédemment.

Nous prenons soin de mettre en place des outils permettant l'intégration et l'épanouissement de chacune et chacun.

Développer l'implication du jeune dans la vie des structures

- Le jeune sera capable de proposer des idées réalistes et réalisables (démocratie participative)
- Le jeune sera capable d'exprimer ses avis, mais également de jouer différents rôles au sein de la structure

Favoriser l'accompagnement du jeune

- L'accompagner, le conseiller, dans ses démarches de stage, d'orientation, de lettre de motivation...
- Echange et présence du personnel éducatif

Favoriser la communication et l'investissement des familles

- Mise en place d'action ados / parents sur des moments d'animations ou de rassemblement
- Le jeune et sa famille seront présents lors des bilans individuels de séjours ou retour d'animations

Moyens envisagés

Le jeune aura / fera :

- Temps de débat « démocratiques » / sondage via Instagram
- « Les règles, les droits et les devoirs » de l'accueil établis avec les jeunes.
- Actions de prévention
- Accès au CLAS (accompagnement à la scolarité)
- Temps d'échange permanent à la structure
- Animations, échange et bilan jeunes / parents ponctuellement

2. Le projet

2.1 Les intentions éducatives

3

Pour le développement de la **curiosité**

Nous mettons régulièrement en place des éléments, actions pour permettre à l'adolescent de susciter sa curiosité dans différents domaines.

Mais aussi de provoquer un échange d'idées, de compétences entre adolescents, familles et professionnels.

Nous mettons aussi ponctuellement en place des actions environnementales pour promouvoir l'éducation chez nos jeunes.

Moyens envisagés

Participer à la construction individuelle du jeune en lui proposant de participer à des découvertes de métiers

- Le jeune sera en mesure d'apporter ses idées sur des métiers réalisables qu'il souhaite découvrir
- Le jeune sera en mesure de s'engager sur la totalité du stage de découverte
- Les métiers seront accessibles à nos jeunes filles, garçons
- Le jeune sera sensibilisé au développement durable lors de la découverte des métiers

Développer et proposer de nouvelles animations sur les temps de vie quotidienne

- Mise en place et propositions de nouveaux jeux
- Permettre aux jeunes de proposer et participer aux animations (échange, présentation des animations)

Développer et découvrir de nouveaux territoires et animations locales

- Nouveaux lieux de séjours
- Pratique d'activités typiques de la région (sportives, culturelles, culinaires...)

Le jeune aura / fera :

- Animations avec le PNR, activités et sensibilisation à l'environnement au sein de la structure
- Temps de parole collectifs au sein de la structure
- Séjours hors du territoire et pratiques d'activités locales
- Rencontre avec d'autres structures jeunesse de la région ou autres
- Découverte ludique de nouveaux métiers (fabrique ton skate, soigneurs animalier...)
- Découvertes d'activités sportives, jeux de sociétés...

2. Le projet

2.2 Rappel du projet éducatif

Le projet éducatif, élaboré par la commission communale Social domaine « Education – Enfance/Jeunesse-Solidarité », traduit l'engagement de la commune, ses priorités, ses principes éducatifs. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Six axes éducatifs ont été définis, sans aucun ordre de priorité.

- Epanouissement et bien être
- Sensibilisation au vivre ensemble et intégration dans la société
- Découverte de pratiques variées et acquisition de nouvelles compétences
- Une relation étroite avec les parents
- Vers une conscience environnementale
- Développement de l'autonomie

3. La structure

3.1 La situation géographique

La structure, située dans le centre ville de Carcans, est proche des infrastructures sportives ainsi que de l'accueil de loisirs des 3/11 ans.

3.2 Le fonctionnement et Aménagement des espaces

- 1 salle d'animation
- 1 bureau
- 1 sanitaire + lavabo
- 1 cuisine équipée
- 1 local annexe



4. La journée type

4.1 En temps périscolaire

- **Période scolaire** : Ouverture en temps libre
- ▶ Mercredi : 13h30-18h30
- ▶ Vendredi : 17h00-18h30

4.2 En temps extrascolaire

- **Période scolaire** : Ouverture en temps libre et/ou temps d'activité
- ▶ Samedi : 13h30-18h30
- **Vacances scolaires** : Ouverture en temps libre et/ou temps d'activité
- ▶ Du lundi au vendredi : horaires variables selon le programme d'activités
- ▶ Séjours
- *Lors des vacances scolaires, une journée temps libre par semaine peut être envisagée.*
- *Lors des autres jours, des temps libres et des temps d'activités seront proposés.*
- *Pour permettre l'accès à la structure à un maximum de jeunes, son ouverture peut être en temps libre et en temps d'activité simultanément*

Temps libre

- *Cotisation annuelle forfaitaire*
- *Accès au CLAS*
- *Accès libre à la structure jeunesse : jeux de société, baby-foot, consoles de jeux, ordinateurs, jeux sportifs...*
- *L'animateur laisse jouer ou joue avec les jeunes. Il organise les animations en fonction des envies des jeunes, régule les temps d'utilisation des outils multimédias, propose des jeux collectifs. Il motive et suscite l'envie.*

Temps d'activités

- *Tarif A ou B selon la nature de l'activité. Facturation mensuelle*
- *Animations spécifiques demandant une compétence particulière et/ou pouvant entraîner un coût supplémentaire : transport, prestataire, achat de matériel spécifique...*
- *L'animateur encadre et/ou accompagne les jeunes sur l'activité. Il veille à leur sécurité, gère le groupe. Il encourage et peut participer à l'activité.*

5. L'accueil des jeunes

5.1 L'accueil des jeunes en situation de handicap

« Les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ». **Convention internationale des droits de l'enfant, 20 novembre 1989.**

« L'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». **Loi du 11 février 2005.**

« Les accueils de loisirs et séjours de vacances doivent assurer, dans le cadre ordinaire d'accueil, celui des enfants et des jeunes en situation de handicap ». **Mémento départemental de la réglementation des A.C.M 2014, Gironde.**

PROTOCOLE D'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- **Au moment de l'inscription :**

- La famille doit avertir l'organisateur de tout problème de santé de son enfant susceptible d'influencer l'accueil de l'enfant.
- Une rencontre est organisée par l'organisateur avec la famille, l'enfant et les différents acteurs de l'accueil.

- **Avant l'accueil de l'enfant :**

- Rencontre avec l'enfant, les familles et éventuellement le personnel médical.
- Constitution d'un dossier médical qui consignera les éventuelles réserves, inaptitudes ou contre-indications.
- Prise de connaissance d'un éventuel P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé).
- Réunion avec l'équipe d'animation : préparation et adaptation de l'accueil (vie quotidienne, activités, etc.).
- Avant l'accueil d'un enfant atteint de trouble de la santé et/ou de handicap, l'organisateur s'assure que les conditions de sécurité nécessaires au bien-être et à la sécurité de l'enfant (aménagement de l'espace, absence de personnel qualifié, etc.) peuvent être réunies

- **Pendant l'accueil :**

- Assurer le suivi de l'enfant.
- Définir les consignes en cas de problème.
- Veiller au rythme de l'enfant, à son bien-être et son intégration.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant atteint de trouble de la santé et/ou de handicap si toutes les conditions de sécurité nécessaires ne sont pas réunies pour le bien-être et la sécurité de l'enfant (aménagement de l'espace, absence de personnel qualifié, etc.).

5. L'accueil des jeunes

5.2 Les règles de vie

La vie en communauté implique un ensemble de règles.

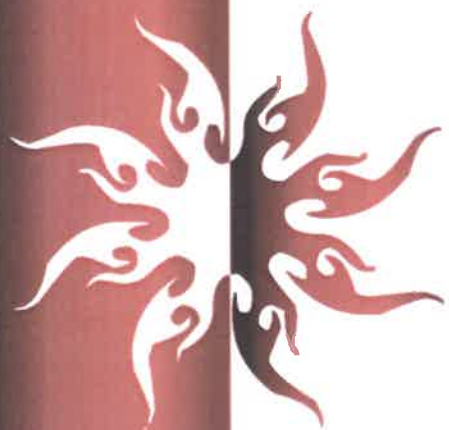
Bien comprises et admises par les différents acteurs de l'ensemble de la structure (*jeunes, animateurs, administration, parents et intervenants extérieurs*), ces règles doivent faciliter les relations entre tous et permettre le bon fonctionnement de la structure.



6. Les activités

6.1 Les atouts de la commune

- 3 univers différents sur le territoire (nature, océan / lac, ville et ses infrastructures)
- Riche tissu associatif sur la commune permettant d'envisager une diversité des activités proposées.
- Agents qualifiés au sein de la commune (diplômes, qualifications en lien avec l'Enfance-Jeunesse).
- Fonctionnement des transports en régie communale, laissant toute liberté pour l'utilisation des cars.



6. Les activités

6.2 Les différents types d'activités

La ville et
ses infrastructures



Structure Ado'Minos **Basket, Football**
 Gymnase de Carcans **Handball, Volley-ball**
 City-stade **Roller**
 Stade de football **Eveil corporel**
 Salles ENAVANS **Danse**
 Bibliothèque **Mini-golf**
 École / APS **Tir à l'arc**
 Jardin potager **Sports de raquette**
 Skate parc **Arts plastiques**
 Salle de l'Estran **Multimédia**
Ciné-goûter

La nature



**Course
d'orientation
Accrobranche
Equitation
Pêche
Pédagogique
Parc animalier
vélo**

L'océan / le lac



**Baignade
Sauvetage côtier
Découverte dunaire
Char à voile
Sport avec CAP33
Initiation Surf / bodyboard
Voile**

7. L'équipe d'encadrement

7.1 Fonctionnement actuel

- 1 directeur
- 1 animateur permanent
- Contractuels (en fonction des besoins)

7.2 Temps de préparation

L'animateur permanent est en charge de l'organisation du CLAS et des animations de la structure jeunesse. Il dispose de temps de préparation. Le directeur organise des temps de travail commun : réunion d'avant-saison, réunion de préparation des séjours et programme d'animation: rencontre des familles, réunion d'équipe au moins une fois par mois, réunion de bilan de fin de saison.

7.3 Communication

Le directeur est en charge du bon fonctionnement de la communication entre les membres de l'équipe et les différentes structures. Des temps de travail communs sont mis en place.

Le directeur est en charge de la communication avec les familles et leur investissement au seins de la structure jeunesse et de la Junior Association.

Le directeur met en place différents moyens de communications afin de garder un lien permanent avec les jeunes et les familles (réunions, mails, groupe WhatsApp, Instagram et échanges individuels)

8. L'évaluation du projet

Deux systèmes d'évaluation sont pris en compte pour évaluer le présent projet :

8.1 Une évaluation quantitative

- Données de fréquentation (réservations / présences réelles)
- Âges
- Nombre de jeunes participant aux différents ateliers mis en place
- Retour des familles
- Manifestations organisées

8.2 Une évaluation qualitative

- Chaque animateur, en reprenant les intentions éducatives citées précédemment, définira en fonction de ses animations les objectifs pédagogiques de son intervention. En se fixant des objectifs pédagogiques à atteindre, l'animateur centre alors son animation sur l'aspect éducatif et non plus sur l'aspect quantitatif des actions.
- Mise en place de réunion d'équipe / bilans
- Sondages à destination des enfants et des parents

Le projet pédagogique de la structure sera évalué par l'équipe à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Celui-ci pourra être reconduit ou modifié en fonction des conclusions de l'évaluation.

Conclusion

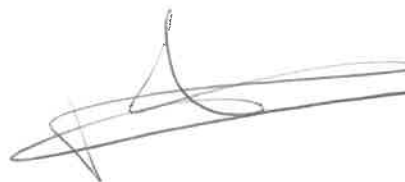
Le bon déroulement de ce projet est lié à l'implication et aux volontés d'actions de chacun, élus, directeur, animateurs et jeunes.

Nous ne perdons jamais de vue les objectifs premiers et travaillons régulièrement à le faire évoluer sur le fond comme sur la forme.

Ainsi, nous maintenons un certain dynamisme qui permet d'être en accord avec la réalité de nos jeunes et de notre territoire. Sur le terrain, le Directeur est garant et acteur primordial de cette dynamique.

À Carcans
le 1 septembre 2022

le Directeur



Le Maire
Patrick MEIFFREN

